

multiples : progrès du commerce extérieur, trafic croissant des chemins de fer, fortes recettes du Trésor, élévation du prix des marchandises, accroissement de la consommation intérieure. Cette dernière contribue pour une large part à l'essor de l'industrie allemande.

Une preuve de l'accroissement du bien être, parallèle à l'expansion commerciale et industrielle, est fournie par la décroissance sensible de l'expatriation, qui n'a été en 1898 que de 20,960 émigrants chiffre le plus faible depuis que l'empire existe.

En même temps que la consommation du marché intérieur est devenue meilleure, les traités de commerce avec la Russie, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Roumanie ont assuré la stabilité dans les débouchés.

De 1894 à 1899, l'exportation allemande a progressé de 3,814,350,000 fr. à 5,189,633,750. Les importations en 1899 ont été de 6,869,816,256 fr. contre 5 milliards 356,016,250 en 1894.

Pour les Etats-Unis, l'année 1899 a marqué un progrès extraordinaire.

La production de houille et de fonte a été bien supérieure à celle des années précédentes, dépassant celle de la Grande-Bretagne.

Les exportations sidérurgiques ont passé de 6,727,250 doll. en 1897 à 82,771,550 doll. en 1898, pour atteindre 105,689,645 en 1899.

Le commerce extérieur pendant l'année 1899 s'est monté à doll. 2,074,345,242 dont : Importations 798,845,571 doll., et exportations 1,275,499,671. Les manufactures représentent dans les exportations la plus grande proportion qui ait jamais été constatée, tandis que les matières brutes employées dans les manufactures sont représentées dans les importations par une quantité plus grande que jamais.

Le sort des nouvelles possessions des Etats-Unis n'est pas encore définitivement réglé.

Dans l'île de Cuba la longue guerre soutenue contre l'Espagne a été cause de bien des désastres.

Les rapports officiels sur l'état du pays accusent une profonde misère, et la soumission progresse peu.

Le nouveau règlement sur l'immigration à Cuba impose la perception d'un droit d'un dollar pour chaque passager, sauf les citoyens des Etats-Unis.

Les mêmes dispositions sont appliquées dans les Philippines.

Depuis l'occupation de ce dernier groupe par les Etats-Unis, il a été fait des enquêtes dont le résultat

intéresse le monde commercial. Environ huit millions d'acres, soit environ le neuvième de la surface de l'archipel, sont cultivés, et il n'est pas douteux que la production agricole pourrait être décuplée.

La population des Philippines est de 7,636,632 habitants. Les Chinois sont en majorité parmi les étrangers. Il y a à Manille 89 maisons étrangères, dont une belge.

De vastes projets sont préparés par les Américains pour tirer parti des ressources inexploitées de ce grand archipel.

Pendant l'année 1898, le commerce d'exportation a augmenté malgré la situation toujours troublée.

Vers la fin du siècle dernier le commerce de la France dépassait celui de l'Angleterre de 200,000,000 de francs ; en 1850 l'Angleterre avait déjà pris le premier rang universel qu'elle a conservé, et en 1872, la France arrivait encore au second rang ; mais en 1890, il lui était enlevé par l'Allemagne, et à l'heure présente les progrès des Etats-Unis l'on fait reculer jusqu'au quatrième rang.

La France, grâce à des récoltes favorables, a importé en 1899 pour près de 500,000,000 de francs de moins qu'en 1898 en objets d'alimentation ; par contre, elle a importé en plus pour 158,000,000 de matières pour l'industrie et 73,000,000 d'objets fabriqués. Ses exportations ont augmenté de 388,000,000 dont environ 240,000,000 de produits fabriqués.

Le chiffre des exportations françaises de 3,899,142,000 de francs dépasse le plus élevé constaté antérieurement ; mais il est dû surtout au régime de faveur accordé aux produits de la métropole dans ses colonies et qui virtuellement comporte la quasi-exclusion des produits des autres nations.

L'orientation plus exploitative en même temps qu'exclusiviste des colonies françaises apporte aux industries nationales un privilège de nature à contrebalancer plus ou moins la perte de débouchés neutres que le protectionnisme inflige à la France.

Le recul des dernières années a dû ainsi que nous l'avons déjà dit antérieurement, ouvrir d'autre part, les yeux au gouvernement français et même à un assez bon nombre de ses nationaux. L'arrangement avec l'Italie, entré en vigueur le 12 février 1899, la résistance assez marquée du pouvoir exécutif contre bon nombre de ses projets d'aggravations de droits de douane qui émaillent les sessions législatives pour péri-

mer à la fin de chacune de celles-ci les négociations avec les Etats-Unis et le Brésil, pour obtenir des réductions de l'un et échapper au tarif maximum de l'autre, sont autant de preuves d'une très sérieuse hésitation sur le terrain protectionniste. Mais que l'on ne soit pas prêt encore à sortir de l'ornière, nous en trouvons également la preuve dans le rejet de la demande d'abolition du droit sur la houille, droit qui pèse lourdement sur l'industrie française.

Il a été question de chercher pour satisfaire celle-ci, un équivalent dans une réduction des tarifs de transport, d'où résulte une fois de plus que le protectionnisme est un véritable cercle vicieux.

De très importants changements ont été opérés dans la manière de gérer et d'approprier les Frances lointaines. Au point de vue administratif, il s'est produit une tendance manifeste d'imposer aux colonies de pourvoir elles-mêmes à leurs besoins, de s'organiser et de s'outiller, le cas échéant avec de simples subventions du Trésor français, en un mot de substituer une autonomie plus effective des colonies à leur vie automatique actuelle en les faisant cesser d'être de simples rouages d'un mouvement d'horlogerie dont le pendule est à Paris.

On procède actuellement par concession de territoires d'exploitation minière, agricole et forestière, de construction de routes, de chemins de fer et autres travaux d'utilité publique.

Mais, comme tout doit s'enchaîner dans un mouvement évidemment progressif, quelles que soient ses imperfections originelles, les esprits prévoyants discutent très opportunément la question de l'uniformité de traitement économique entre la France d'Europe et les Frances d'outre-mer.

Sans doute, ce serait encore du protectionnisme, mais il aurait au moins l'excuse de ne constituer qu'un régime préférentiel de réciprocité et un progrès relatif sur le procédé draconien consistant à exiger que les colonies acceptent chez elles en franchise les produits de la métropole et à élever des barrières dès qu'il s'agit de recevoir leurs produits dans celle-ci.

Somme toute, bien que les chiffres du commerce de la France ne soient pas décourageants pour l'année 1899 on ne saurait, de la comparaison des statistiques, déduire d'autre conclusion que celle de la continuation d'une décadence, attestée par le recul des ports français, spécialement Marseille, Le Havre, Dunker-